

## ARRETE DU MAIRE

### Le Maire de la Commune de Mantès-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-21-1 et R.417-10,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

Vu l'arrêté dérogatoire relatif aux travaux de nuit n° 2025-604,

Vu l'arrêté portant délibération n° 2020-605 en date du 22 juillet 2020 accordant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Vincent TESSON, Conseiller Municipal Délégué,

Considérant la demande du Conseil Départemental des Yvelines en date du 09 juillet 2025, représenté par M. Nicolas SALOIO (Tél : 06.77.71.99.38 – mail : n.saloio@sy-voirie.fr), pour le compte de la Société **COLAS IDF** sise, Route de Meulan 78520 LIMAY et ses sous-traitants, représentée par M. Franck SERKA (Tél : 06.61.00.35.20 – mail : franck.serka@colas.com), d'entreprendre des travaux d'aménagement de la voirie de l'avenue Jean Jaurès (RD65), du jeudi 07 août 2025 au mardi 12 août 2025, durant 2 nuits entre 20h00 et 07h00, et qu'il est nécessaire d'assurer la circulation des riverains et de permettre l'exécution de ces travaux.

## ARRETE

**ARTICLE 1** - L'arrêté 2025-603 annule et remplace l'arrêté 2025-574.

**ARTICLE 2** - A titre provisoire, **l'avenue Jean Jaurès dans sa partie comprise entre le boulevard Roger Salengro et la rue de Dreux**, fait l'objet de la mesure suivante :

1) Barrage de voie, **de 20h00 à 07h00**, sauf services de secours.

### Déviations des poids lourds et bus :

- . Déviation de la circulation routière venant du boulevard Roger Salengro vers les boulevards Carnot et Calmette à Mantès-la-Jolie.
- . Déviation de la circulation routière venant de la route de Houdan vers les boulevards Carnot et Calmette à Mantès-la-Jolie.

### Déviations des véhicules légers :

- . Déviation de la circulation routière venant de la route de Houdan vers la rue des Naffetières et la rue des Deux Gares.
- . Déviation de la circulation routière venant de la route de Houdan vers la rue Louise Michel et la rue René Valognes.
- . Déviation de la circulation routière venant du boulevard Roger Salengro vers la rue René Valognes.

**2025-603**

**ARRETE  
PROVISOIRE DE  
RESTRICTION DE  
CIRCULATION  
RELATIF AUX  
TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT DE  
VOIRIE  
DE L'AVENUE JEAN  
JAURES**

**PHASE B**

**DE NUIT  
DE 20H00 A 07H00**

**DU 07.08.25  
AU 12.08.25**

2025-603

**ARRETE  
PROVISOIRE DE  
RESTRICTION DE  
CIRCULATION  
RELATIF AUX  
TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT DE  
VOIRIE  
DE L'AVENUE JEAN  
JAURES**

**PHASE B**

**DE NUIT  
DE 20H00 A 07H00**

**DU 07.08.25  
AU 12.08.25**

**ARTICLE 3** - A titre provisoire, **l'avenue Jean Jaurès dans sa partie comprise entre la rue de Dreux et la rue des Naffetières**, fait l'objet de la mesure suivante :

1) Barrage de voie, **de 20h00 à 07h00**, sauf services de secours.

Déviations des poids lourds et bus :

- Déviation de la circulation routière venant du boulevard Roger Salengro vers les boulevards Carnot et Calmette à Mantec-la-Jolie.
- Déviation de la circulation routière venant de la route de Houdan vers les boulevards Carnot et Calmette à Mantec-la-Jolie.

Déviations des véhicules légers :

- Déviation de la circulation routière venant de la route de Houdan vers la rue des Naffetières et la rue des Deux Gares.
- Déviation de la circulation routière venant de la route de Houdan vers la rue Louise Michel et la rue René Valognes.
- Déviation de la circulation routière venant du boulevard Roger Salengro vers la rue René Valognes.

**ARTICLE 4** - A titre provisoire, du 07 août 2025 jusqu'au 12 août 2025 les passages piétons pourront être neutralisés. Un cheminement alternatif pourra être mis en place en fonction des besoins du chantier.

**ARTICLE 5** - **Le présent arrêté prend effet durant 2 nuits dans la période du jeudi 07 août 2025 jusqu'au mardi 12 août 2025, de 20h00 à 07h00.**

**ARTICLE 6** - La signalisation temporaire réglementaire est mise en place par les sociétés COLAS IDF, sous le contrôle des services techniques de la Ville.

**ARTICLE 7** - La mise en place de la signalisation temporaire, relative à des mesures visant le stationnement, devra être réalisée au moins 2 jours avant la date et l'heure de prise d'effet de ces mesures à la charge du demandeur. Les panneaux de stationnement gênant devront être installés à raison d'un tous les dix mètres linéaires.

**ARTICLE 8** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

**ARTICLE 9** - Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Monsieur le Responsable du Service de la Police Municipale sont chargés en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Mantec-la-Ville, le 10 juillet 2025.

Pour le Maire  
Et par délégation,  
Le Conseiller Délégué,  
  
**Vincent TESSON**



# TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AVENUE JEAN JAURÈS

DÉCEMBRE 2024  
MARS 2026

## Travaux d'aménagement de la voirie Conditions de circulation

Dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie,  
la pose des bordures et caniveaux au droit des Résidences  
de l'avenue Jean Jaurès va se dérouler au cours de la période  
du **07 aout au 12 aout entre 20h00 à 07h00 pour une durée de 2 nuits**

**Plusieurs modifications temporaires de circulation seront mises en place  
pour ces nuits :**

**Fermetures** de l'avenue Jean Jaurès **de nuit** en fonction de l'avancement du chantier,  
**Stationnement difficile** sur toute la durée des travaux. Pensez à prendre vos dispositions  
pour stationner votre véhicule en dehors de la zone impactée,  
**Déviations et accès** : des déviations seront mises en place. Nous vous invitons à suivre ces  
itinéraires et à anticiper vos déplacements.

*Soyez vigilants et respectez la signalisation temporaire pour votre sécurité et celle des ouvriers  
travaillant sur le chantier.*



Yvelines  
Le Département



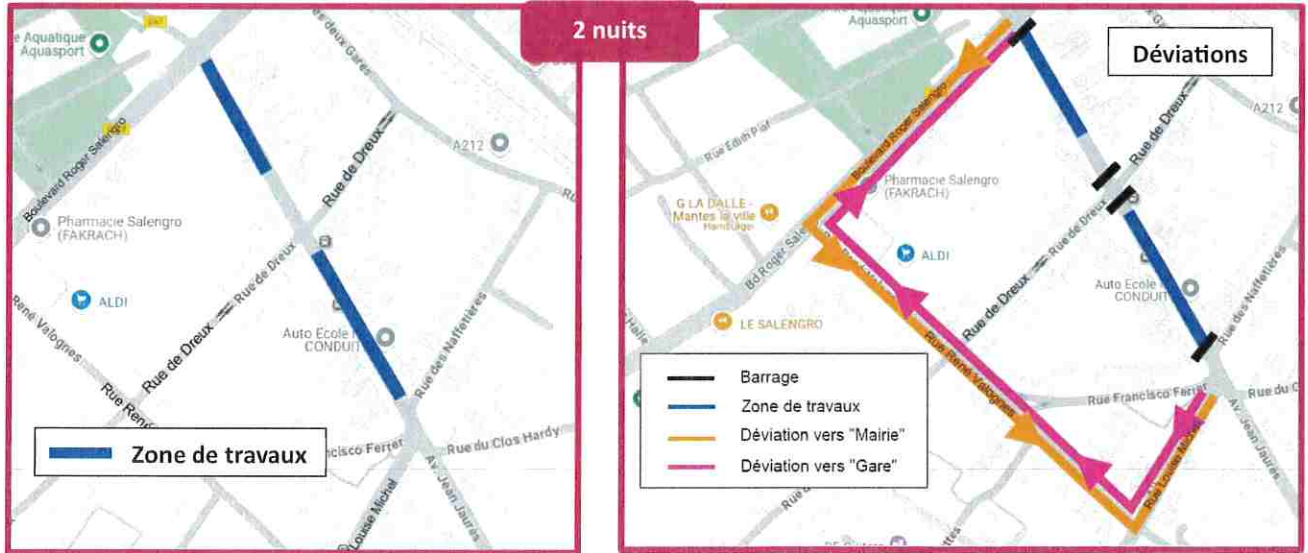
[travauxrd65@yvelines.fr](mailto:travauxrd65@yvelines.fr)  
[www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)

Jun 2025

# TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AVENUE JEAN JAURÈS

PHASE B  
AOUT 2025

PHASE D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE, DE 20H00 À 07H00, LES ZONES IMPACTÉES SONT LES SUIVANTES :



Nous limiterons autant que possible la gêne occasionnée et nous vous remercions de votre compréhension.



Yvelines  
Le Département



[travauxrd65@yvelines.fr](mailto:travauxrd65@yvelines.fr)  
[www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)

Juin 2025